



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Administration publique

de l'Université de Valenciennes et
du Hainaut-Cambrésis - UVHC

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis - UVHC

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Administration publique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI150008957

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

IPAG - Valenciennes.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence d'*Administration publique* (LAP) est une formation qui poursuit une finalité très professionnalisante. Elle prépare, pendant une année universitaire, les étudiants à intégrer les carrières et métiers du secteur public par les voies du concours administratif ou du recrutement contractuel. Elle permet dans le même temps d'obtenir le diplôme de licence et autorise ainsi une poursuite d'études en master. La LAP s'adresse à un public de niveau bac +2, juristes (titulaires d'une licence 2 de *Droit*) comme non juristes (titulaires d'une licence 2 en sciences humaines ou d'un premier cycle court, BTS ou DUT).

La LAP de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC) propose des enseignements très adaptés à la préparation aux concours, s'articulant autour des matières disciplinaires essentielles pour les candidats (droit public et culture générale) complétées par un travail méthodologique approfondi (techniques de communications écrites et orales notamment). L'accueil des étudiants se fait au sein de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de Valenciennes.

L'établissement offre ensuite la possibilité de poursuivre la formation au sein du master *Administration publique*.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique proposé par la *LAP* de l'UVHC permet aux étudiants d'acquérir des connaissances dans les domaines de la culture générale et du droit public et de développer des compétences méthodologiques. Il répond ainsi parfaitement à ce qui peut être attendu d'une telle licence. L'organisation des enseignements est très classique pour une *LAP*. La moitié des enseignements est dispensée sous la forme de conférences de méthode permettant aux étudiants de développer des compétences transversales indispensables pour la réussite aux concours. Des compétences additionnelles telles que l'anglais et l'informatique sont proposées à titre d'option. Les certifications CLES et C2i sont accessibles. L'acquisition de compétences préprofessionnelles est assurée. D'une part, les *LAP* sont des formations professionnalisantes dans la mesure où elles préparent directement les étudiants aux concours de la fonction publique. D'autre part, la *LAP* de l'UVHC offre un accompagnement méthodologique conséquent soutenant les enseignements de fond préparant à la fonction publique. Il n'y a toutefois pas de stage proposé, mais une formation en alternance est envisagée pour l'avenir. Enfin, la formation est évaluée par les étudiants au niveau de l'établissement et un bilan de fin d'année est organisé par les responsables.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place. Pour les étudiants intégrant la formation, une semaine de mise à niveau dans les disciplines juridiques est proposée pour le public qui ne dispose pas des pré-requis et les conférences de méthode s'adressent à des groupes constitués selon les cursus des étudiants. Il n'y a pas toutefois de valorisation des étudiants juristes et l'on peut s'interroger sur la mise à niveau, car un temps très faible y est consacré. Pendant la formation, l'on note des propositions assez classiques comme le contrôle continu, le suivi par un enseignant référent, ou plus originales comme les ateliers d'expression orale animés par un collectif de théâtre. Pour la réorientation, la *LAP* est une formation à destination des juristes comme des non juristes donnant accès aux concours administratifs. Aussi, est-elle une passerelle en elle-même. Elle permet la poursuite d'études des juristes et autorise la réorientation des non juristes vers le droit. L'information sur la réorientation en cas d'erreur de choix après le début de l'année de la *LAP* se fait par voie d'affichage et par courriel.

Les dispositifs sur l'insertion professionnelle et la poursuite d'études sont instaurés. La *LAP* est une formation qui comporte à la fois un aspect diplômant et un aspect de préparation aux concours, de sorte que son contenu tend directement à orienter l'après-diplôme. La préparation à l'orientation et l'aide à l'élaboration du projet professionnel sont ainsi inhérentes à cette formation qui destine les étudiants à la fonction publique. Néanmoins, des procédés efficaces sont ajoutés, par exemple, des lettres électroniques d'information sur les concours ou bien des conférences de méthode portant directement sur ces derniers. La poursuite d'études en première année de master *Administration publique* est une particularité proposée au sein de l'établissement et l'on constate que près de 70 % des étudiants choisissent cette voie. Les conditions d'accès aux emplois publics (concours ou contrats) s'élevant souvent à Bac +4 ou +5, cette poursuite d'études en M1 se justifie. Si l'insertion professionnelle semble cohérente pour les diplômés qui quittent l'Université, les statistiques réalisées ne sont cependant pas encore assez fiables pour la confirmer. Enfin, l'on peut regretter le faible taux de réussite pour une licence (environ 50 %) malgré les efforts d'accompagnement.

Concernant le pilotage, l'équipe de formation de la *LAP* est composée de 6 titulaires et de 18 professionnels. La présence de ces nombreux professionnels, qui assurent près de 40 % des enseignements, est un atout. Le conseil de perfectionnement est constitué de deux entités distinctes qui s'intéressent au fonctionnement de la formation pour l'une et à l'aspect pédagogique pour l'autre. La connaissance de la population étudiante est bonne et elle est prise en considération dans le pilotage de la mention. L'origine des étudiants entrants est essentiellement locale et les filières de recrutement sont recensées et lisibles. L'évaluation des enseignements et de la formation est menée au niveau de l'établissement comme de la formation elle-même et les retours des étudiants sont entendus. Enfin, les dispositifs de valorisation du diplôme sont conséquents.

- Points forts :

- La cohérence de l'offre de formation sur le territoire et dans l'établissement.
- Les intervenants professionnels nombreux.
- Les dispositifs intéressants d'aide à la réussite.

Points faibles :

- Le taux d'abandon ou d'échec important malgré la qualité de la formation et les dispositifs d'aide à la réussite.
- Le manque d'informations sur le devenir des étudiants (hors la poursuite d'étude en M1).

- Recommandations pour l'établissement :

La connaissance du public étudiant et les perspectives de recrutement local sont bonnes. L'on peut s'interroger cependant sur le recrutement conséquent d'étudiants issus de filières courtes et qui expliquerait peut-être le faible taux de réussite constaté. Il s'agirait probablement de renforcer encore les enseignements de mise à niveau pour les étudiants non juristes qui, s'ils existent, doivent encore être insuffisants au regard des besoins. La formation pourrait aussi augmenter son attractivité à l'égard des étudiants juristes en proposant des cours de spécialité. Enfin, une grande majorité des diplômés continuent ensuite en master. La *LAP* de l'UVHC se définit alors comme une formation passerelle qui permet la réorientation d'étudiants non juristes vers le droit et qui favorise l'accès d'étudiants issus de filières courtes à un master. Mais il est alors permis de s'interroger sur ce rôle, car la *LAP* de l'UVHC se présente donc davantage comme une formation permettant la réinsertion universitaire que comme une formation assurant la préparation directe aux concours. Une meilleure visibilité à long terme sur le devenir des étudiants permettrait de dissiper les doutes sur ce point. La préparation aux concours se ferait sur deux ans et s'adapterait alors à des concours plus difficiles d'accès.



Observations de l'établissement

Observations concernant l'évaluation AERES réhabilitation des Licences Vague E – IPAG

Licence d'Administration Publique (LAP)

En reprenant les remarques de l'AERES dans l'ordre suivant lequel elles sont énoncées, on observera que :

* Le stage

L'AERES souligne à juste titre qu'il n'y a pas de stage proposé aux étudiants. Cela s'explique par les raisons suivantes :

- le nombre de ceux-ci rend difficile de pouvoir effectuer un suivi de stage efficace au cas où ils seraient nombreux à le choisir en option, et ce du fait du trop faible nombre d'enseignants titulaires en poste à l'IPAG ;
- l'absence de L 1 et L 2 d'Administration Publique fait que les étudiants inscrits en LAP manquent encore de connaissances relatives à l'administration publique, ce qui rend leur insertion en stage problématique.

Néanmoins, il est rappelé que :

- l'AERES relève la mise en route d'une filière « apprentissage » dans la LAP, et ce à compter de septembre 2014 ;
- le projet pédagogique prévoit d'ouvrir la possibilité d'effectuer un stage en LAP, à titre d'option, au semestre 5 (UE n° 5) comme au semestre 6 (UE n° 11).

* La valorisation des étudiants juristes

L'AERES regrette le manque de valorisation des étudiants juristes. A cela, il est répondu que :

- La LAP présente certes de nombreuses matières juridiques, mais les étudiants issus du droit sont également confrontés à plusieurs matières non-juridiques, lors desquelles ils sont à égalité avec les autres étudiants (note de synthèse, grand oral, voire culture générale) ;
- La disparition du DEUG, il y a plusieurs années, a modifié en profondeur la composition du public de la LAP. Ainsi qu'en atteste le tableau n°1 des annexes, la proportion d'étudiants titulaires de 120 ECTS obtenus grâce à un parcours de type Licence 2 (par opposition aux DUT, BTS) est désormais assez faible : 13 étudiants sur 163 en 2011-2012, 16 sur 179 en 2012-2013. Au sein de ceux-ci, la proportion de juristes est minime (4 à 6 étudiants par an sur les 5 dernières années), ce qui ne justifie pas une valorisation particulière pour ceux-ci.

* La mise à niveau des étudiants non-juristes

L'AERES évoque la faible durée consacrée à la mise à niveau des étudiants non juristes, en début d'année (une semaine d'introduction au droit, notamment). Certes, le temps spécifiquement dédié à la mise à niveau en début d'année est limité, mais, ainsi que l'AERES le note d'ailleurs, c'est l'ensemble de la formation qui constitue une mise à niveau d'étudiants d'horizons divers en vue de pouvoir se présenter aux concours et carrières du secteur public. En sus, donc, de cette semaine de formation intensive et ouvrant l'année universitaire, le reste de cette même année est consacré à la découverte de disciplines que la plupart de ces étudiants n'ont pas appréhendé dans leur parcours d'études antérieur (droit, économie, culture générale, expression orale...).

* Le suivi des diplômés quittant l'Université après la LAP

L'AERES remarque à juste titre que les statistiques concernant l'insertion des diplômés quittant l'Université sont encore peu fiables. En effet, cela est dû au caractère récent de l'établissement de telles statistiques, mais une amélioration est annoncée, grâce à :

- l'affectation d'un agent administratif de l'IPAG, parmi ses tâches, au suivi annuel de ces statistiques, depuis septembre 2013 ;
- la création d'une association des anciens étudiants, présidée par Mme Christine Rousseau (diplômée de master II d'administration publique en juin 2012), et dont les statuts ont été déposés en sous-préfecture de Valenciennes en janvier 2014. Cette association a notamment pour but de permettre de conserver le contact avec les diplômés de l'IPAG, et donc de pouvoir affiner les statistiques d'insertion les concernant.

* Le faible taux de réussite à l'issue de la LAP

L'AERES note le taux moyen de réussite s'élevant à 50% environ. Cela s'explique par plusieurs facteurs, dont certains sont d'ailleurs relevés par l'AERES :

- comme énoncé *supra*, la disparition du DEUG, qui amenait nombre d'étudiants issus d'un bac + 2 en droit, AES, ou sciences humaines (Lettres, Histoire, Langues, Economie, etc.) en LAP, a amené une forte majorité de ces étudiants à poursuivre le premier cycle universitaire jusqu'au bac + 3 (L3) dans leur formation initiale. Cela signifie qu'ils candidatent désormais à l'IPAG au niveau du bac + 4 (master I d'administration publique). Dès lors, cela a accru mécaniquement en LAP la proportion d'étudiants titulaires d'un cycle court (DUT, DEUST, BTS, voire Licence professionnelle), qui connaissent plus de difficultés à réussir dans une formation « classique » telle que la LAP ;
- l'équipe pédagogique, au vu de cette situation, a choisi de ne pas diminuer ses exigences envers le travail des étudiants, mais plutôt de mettre en place des dispositifs d'accompagnement permettant d'aider à la réussite. La qualité du diplôme délivré est à ce prix.

Enfin, ne se satisfaisant pas de cette situation, l'établissement s'efforce d'y remédier au travers de la future maquette pédagogique, notamment par :

- l'aide accrue à la réorientation ;
- l'ouverture, grâce aux modules transversaux, de nouvelles options permettant de valoriser les compétences de l'étudiant et de l'aider à surmonter ses difficultés : prise de parole, culture générale, projet personnel et professionnel, etc.)
- la possibilité d'effectuer un stage, pris en compte dans l'évaluation de l'étudiant (UE n° 5 et 11)

- le développement de l'apprentissage, permettant aux étudiants moins à l'aise dans les matières théoriques, de réussir grâce à l'insertion professionnelle

* L'articulation entre préparation du diplôme et des concours


L'AERES relève que nombre d'étudiants poursuivent en master I d'administration publique, et que la formation se révèle *in fine* plus diplômante que préparation aux concours. On ne peut que partager ce constat, également fait par l'équipe pédagogique. Il sera répondu que :

- au vu des diplômes détenus par les candidats se présentant aux concours (phénomène de « surdiplôme » relevé dans tous les rapports de jurys de concours), la LAP devient *de facto* une préparation aux concours de catégorie B plutôt que A. Le relèvement du seuil de diplôme dans plusieurs concours, corrobore d'ailleurs ce fait ;

- la plupart des étudiants titulaires de la LAP passent plutôt les concours après l'obtention de celle-ci, au cours de l'année de M 1 ; néanmoins, chaque année, plusieurs étudiants de LAP sont reçus à des concours en cours d'année (notamment celui de sous-officier de gendarmerie) ;

- la future maquette pédagogique tient compte de cela, en accentuant la complémentarité entre LAP et M1 (LAP : concours de catégorie B ; M 1 : concours de catégorie A), répondant ainsi au vœu manifesté par l'AERES dans sa conclusion.

Pr. Mohamed OURAK



Président de l'Université
de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis